

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

**Arrêté de voirie Portant
Autorisation d'Occupation du Domaine Public**

Prolongation de l'arrêté n°2024-342-S

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Considérant les travaux entrepris rue Ghesquière
Considérant l'arrêté n°2024-342-S en date du 11 octobre 2024,
Vu la demande de prolongation en date du 15 janvier 2025 par **l'Entreprise E.H.T.P.**
pour des travaux de réfection d'enrobés, rue Ghesquière—à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

L'arrêté n°2024-342-S en date du 11 octobre 2024 reste applicable jusqu'au 31 janvier 2025.

Article 2.

Les autres articles de l'arrêté n°2024-342-S restent inchangés.

Article 3.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **l'Entreprise S.T.S.M**
- Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 20 janvier 2025

Le Maire

Jean-Michel SZATNY

